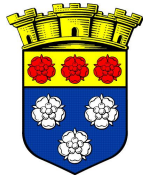


VILLE DE MAISONS-LAFFITTE



PARTICIPEZ
AU PRIX
DU
RAVALEMENT
DE
MAISONS-LAFFITTE

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

3^{ème} Édition 2021-2022



La Ville de Maisons-Laffitte organise la deuxième édition du Prix du Ravalement, afin de sensibiliser les Mansonnien(ne)s à leur patrimoine architectural et aux techniques permettant de le mettre en valeur.

Sont récompensés les particuliers ou professionnels qui œuvrent pour la conservation et l'amélioration du cadre de vie privilégié de Maisons-Laffitte.

Attention : Seuls les dossiers ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation (Déclaration préalable ou Permis de construire selon la nature des travaux) auprès des Services de l'urbanisme de Maisons-Laffitte seront acceptés.

Les dossiers de candidature sont à envoyer au Service Urbanisme de Maisons-Laffitte à la fin des travaux, avant le 30 septembre 2022.

NB : Le présent formulaire est remis au pétitionnaire de manière systématique mais ne représente en aucun cas une obligation de participer au Prix du ravalement.

MAITRE d'OUVRAGE

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Portable :

Email :

PROPRIÉTÉ

Adresse :

.....

Destination :

- Maison individuelle
- Immeuble à usage collectif
- Commerce

Année de construction :

TYPE de TRAVAUX

Ravalement - Nettoyage - Mise en peinture

Extension

Démolition - reconstruction

Isolation par l'extérieur

MAITRE d'OEUVRE

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

◆ BUDGET :

◆ INFORMATIONS UTILES :

.....

.....

◆ N° de dossier (de déclaration préalable au permis de construire) :

◆ Date de dépôt : Date de la décision :

ENTREPRENEUR

Entreprise :

Responsable :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e).....

certifie l'exactitude des renseignements fournis.

A le

Signature du demandeur :

DOCUMENTS à FOURNIR

- ▶ Plans, photographies ou tout autre document utile présentant l'état ancien et les travaux réalisés,
- ▶ Notice descriptive faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux,
- ▶ Historique : documentation existante sur l'histoire de l'édifice, description de l'état d'origine, présentation des détails architecturaux remarquables,
- ▶ Notice expliquant les raisons de la mise en valeur de l'immeuble et de ses éléments remarquables.

NB : Cette liste est non exhaustive et peut se voir complétée par tout élément jugé utile à l'étude du dossier.

ENVOI DU DOSSIER :

Par courrier : Mairie de Maisons-Laffitte
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement Urbain
48 avenue Longueil 78605 Maisons-Laffitte cedex

Par mail : urbanisme@maisonslaffitte.fr

Tél : 01.34.93.12.60

Fax : 01.34.93.12.77

